

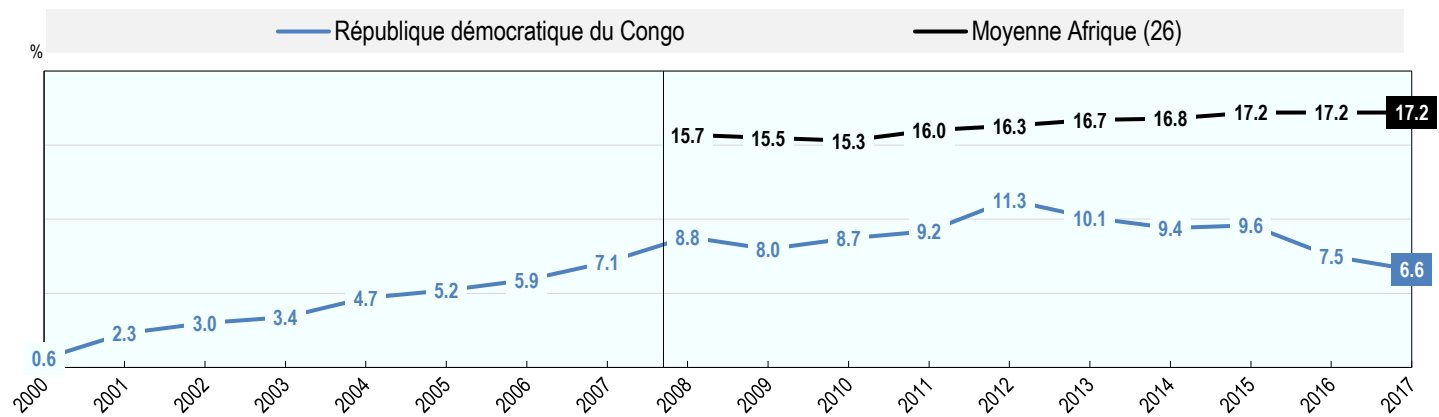


Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019 — République démocratique du Congo

Recettes fiscales : impôts/PIB

Recettes fiscales en % du PIB dans le temps

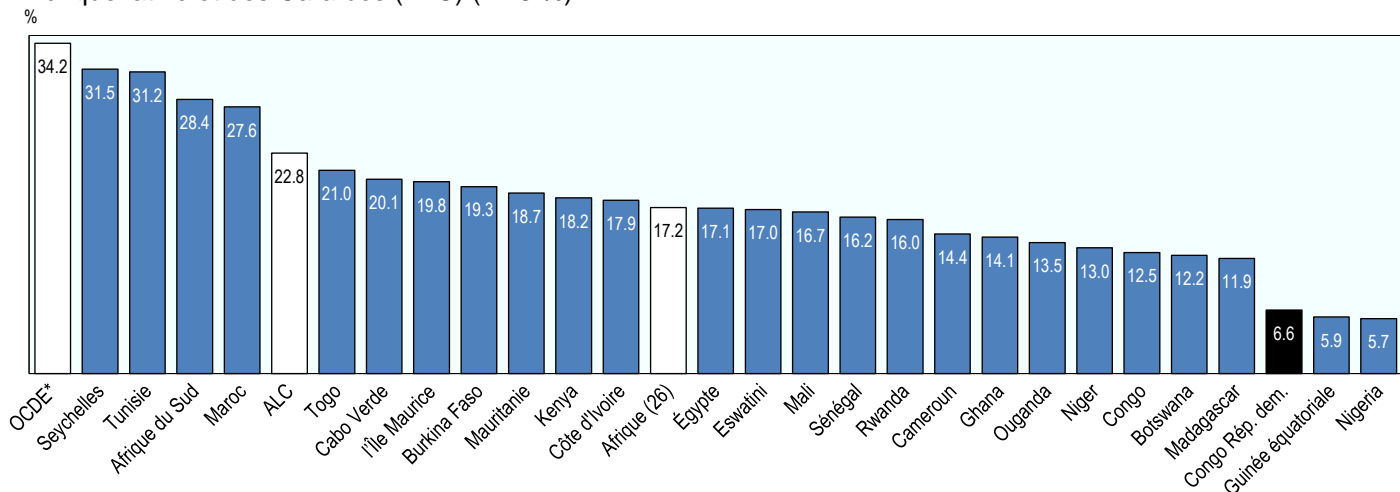
Le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo¹ a diminué de 0.9 point de pourcentage entre 2016 et 2017, passant de 7.5 % en 2016 à 6.6 % en 2017. À titre de comparaison, la moyenne des 26 pays d'Afrique figurant dans la publication est restée stable à 17.2 % au cours de la même période. Sur une plus longue période la moyenne des 26 pays africains a augmenté de 1.5 points de pourcentage entre 2008 et 2017, passant de 15.7 % en 2008 à 17.2 % en 2017. Au cours de la même période, le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo a diminué de 2.2 points de pourcentage de 8.8 % à 6.6 %. Depuis 2000 le ratio impôts/PIB le plus élevé en République démocratique du Congo était de 11.3 % en 2012, et le ratio le plus bas était de 0.6 % en 2000.



La moyenne des 26 pays africains n'est pas disponible avant 2008 en raison de données manquantes dans certains pays.

Recettes fiscales en % du PIB, 2017

Le ratio impôts/PIB en République démocratique du Congo en 2017 (6.6 %) était inférieur de 10.6 points de pourcentage à la moyenne des 26 pays d'Afrique figurant dans la publication 2019 (17.2 %) et inférieur à la moyenne d'Amérique latine et des Caraïbes (ALC) (22.8 %).



¹ Le ratio impôts/PIB de la République démocratique du Congo inclut les cotisations de sécurité sociale à partir de 2012. Les données ne sont pas disponibles pour les années précédentes. * Les données pour l'OCDE sont de 2016 car les données de 2017 ne sont pas disponibles.

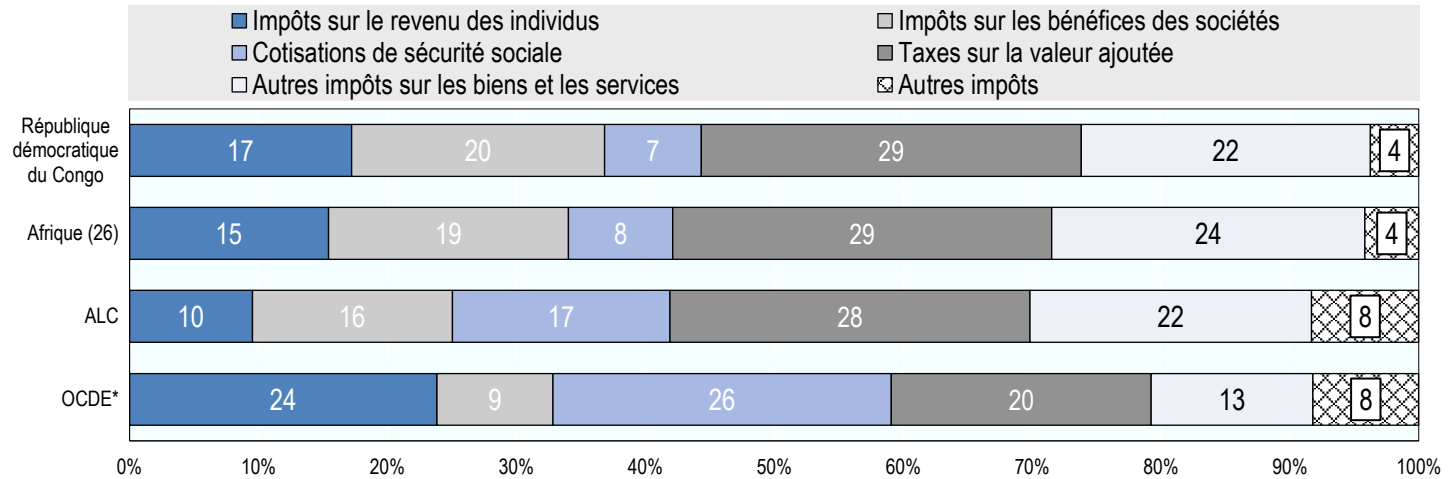
Dans la classification de l'OCDE, le terme « impôts » se limite aux versements obligatoires sans contrepartie aux administrations publiques. Les impôts sont sans contrepartie car les prestations fournies par les administrations aux contribuables ne sont pas normalement proportionnelles à leurs paiements. Les recettes non fiscales incluent toutes les autres recettes qui ne sont pas classifiées en tant qu'impôts. <http://www.oecd.org/fr/fiscalite/politiques-fiscales/ocde-classification-impots-guide-interpretation.pdf>

La moyenne ALC fait référence à la publication « Revenue Statistics in Latin America and the Caribbean 2019 ». [oe.cd/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean](http://www.oecd.org/revenue-statistics-in-latin-america-and-the-caribbean)



Recettes fiscales : structure fiscale

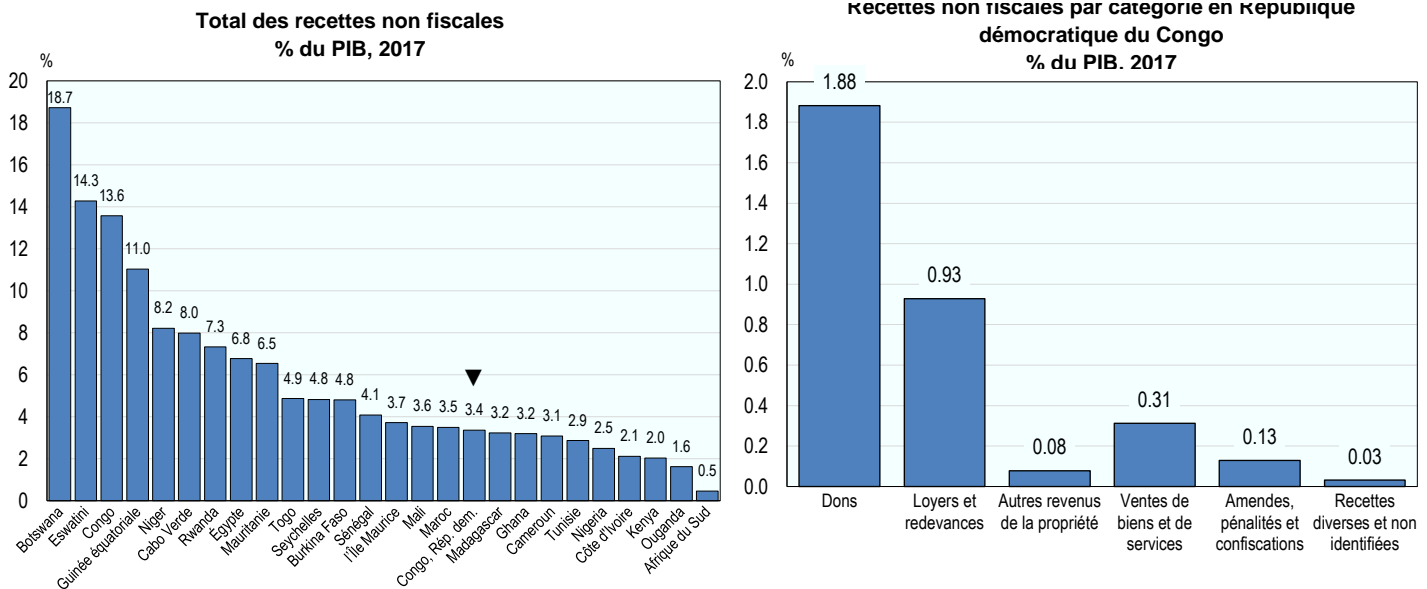
La structure fiscale est mesurée par la part des principales catégories d'impôt dans le total des recettes fiscales. La principale source des recettes fiscales en République démocratique du Congo en 2017 provenait des taxes sur la valeur ajoutée (29 %). La deuxième plus importante source des recettes fiscales en 2017 provenait des autres impôts sur les biens et les services (22 %).



* Les données pour l'OCDE sont de 2016 car les données de 2017 ne sont pas disponibles.

Recettes non fiscales

En 2017, les recettes non fiscales de la République démocratique du Congo représentaient 3.4 % du PIB et elles étaient inférieures aux recettes fiscales (6.6 % du PIB). Les dons représentaient la plus grande part des recettes non fiscales en 2017, s'élevant à 1.9 % du PIB et 56.0 % des recettes non fiscales.



Source : Statistiques des recettes publiques en Afrique 2019

oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique



Pour plus d'informations, consultez : oe.cd/statistiques-recettes-publiques-en-afrique